

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 AOUT 2024

Délibération n°056-2024

Rapport d'activités 2023 de la CCBTA

Conseillers municipaux		
En exercice	Présents	Votants
22	13	15
Date de convocation		
16 août 2024		
Secrétaire de séance		
Sébastien ANDEVERT		

Le vingt-deux août deux mille vingt-quatre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni en salle du Conseil de l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Jean-Marie FOURNIER, maire.  
Etaient présents : Jean-Marie FOURNIER, Catherine CLIMENT, Thierry PESENTI, Brigitte GAYAUD, Frédéric MARTIN, Myriam SEVENERY, Cyril QUIOT, Sébastien ANDEVERT, Sandrine CARRIERE, Régis BLAYRAT, Sonia BONNET-TELLIER, Cédric DAYDE, Christian ALEX  
Ont donné procuration : Delphine POIRIER à Myriam SEVENERY, Éric ORTIZ à Catherine CLIMENT  
Absents : Delphine POIRIER, Éric ORTIZ, Elisabeth RHODE-BERNARD, Claude CADENAT, Claire FABRE-PILLEMENT, Nicolas FONT, Sarah AIT-IDIR, Christophe RENAUD, Mélanie SALLE

\*\*\*

Rapporteur : Jean-Marie FOURNIER, maire et délégué communautaire

Le Conseil Communautaire de la CCBTA a pris acte, par délibération du 24 juin dernier, du rapport d'activités 2023 de la communauté de communes.

Et conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, ce rapport doit être communiqué aux conseils municipaux des communes membres. Il décline le fonctionnement et l'organisation de l'établissement public intercommunal, par nature d'activités :

- L'administration générale : organigramme, secrétariat général, accueil du public, affaires juridiques et commande publique, ressources humaines, finances, communication, système d'information géographique.
- Les ports de plaisance
- L'office de tourisme
- La proximité et l'accompagnement des acteurs locaux : droit des sols, OPAH-RU, habitat, relais petite enfance, lieux d'accueil enfants parents.
- Le Plan Climat Air Energie Territorial
- Les chats errants, pigeons et moustiques
- La culture et le patrimoine
- L'aménagement du territoire : développement économique, service public d'assainissement non collectif, éclairage public, et, nouvellement en 2023, la Maison France Services et le programme Petites Villes de Demain.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu les statuts de la Communauté de Communes Beaucaire Terre d'Argence,  
Vu la délibération du Conseil communautaire n°24-075 du 24 juin 2024,  
Où l'exposé du Rapporteur,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

De prendre acte de la communication du rapport d'activités 2023 de la CCBTA.

Le Secrétaire de séance,  
Sébastien ANDEVERT



Le Maire,  
Jean-Marie FOURNIER

